

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2130

28 septembre 2007

### SOMMAIRE

Amuco .....	102219	Maïte S.A.H. ....	102220
Arab Horses Investment Company Holding S.A. ....	102220	Majestic Properties .....	102212
Birdie S.A. ....	102217	MDK S.à r.l. ....	102194
BT Broadband Luxembourg S.à r.l. ....	102238	MTI-LUX S.A. ....	102203
Buxus S.A. ....	102219	Notz, Stucki Europe S.A. ....	102237
C. Phillipps S.à r.l. ....	102194	Property Trust Berlin 4, S.à r.l. ....	102232
CTTL Services S.A. ....	102237	Reilux Sàrl .....	102231
DBL-Design S.à r.l. ....	102203	Resource Europe Realty Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	102194
Diso-Lux S.à r.l. ....	102194	Ricar S.à r.l. ....	102235
EMP Africa FII S.à r.l. ....	102221	Ronor S.A. ....	102217
Experta Corporate and Trust Services S.a.,Luxembourg .....	102238	RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l. ....	102203
Gebäudereinigung Peifer S. à r.l. ....	102236	Semiramis Investments S.A. ....	102212
Ger Log 6 S.A. ....	102239	Semiramis Investments S.A. ....	102218
Heizung Biering S.à r.l. ....	102236	SOGEROUTE, société générale de génie civil .....	102231
Hexx S.A. ....	102220	Somoli .....	102232
IG 1 S.A. ....	102238	Torre Mayor Holdings .....	102211
Ilona Sàrl .....	102240	Turnkey Europe S.A. ....	102216
Industrial Securities Europe S.A. ....	102240	Venstar Investments S.A. ....	102216
Javelin 8 S.à r.l. ....	102203	Video Actuel Luxembourg S.à r.l. ....	102230
JLC Holding S.à r.l. ....	102236	Video-Wolter Esch G.m.b.H. ....	102231
Liberty Modul Invest S.A. ....	102212	Wartburg Investment S.A. ....	102239
LMR Investments S.à r.l. ....	102212	White Plains Holding S.A. ....	102218
Macquarie Office Europe No1 S.à r.l. ....	102240		

**C. Philipps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 3, rue de la Déportation.  
R.C.S. Luxembourg B 97.833.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101374/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02699. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**MDK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 121.878.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101375/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02700. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Diso-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6685 Mertert, 3A, rue du Port.  
R.C.S. Luxembourg B 43.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101376/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02705. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Resource Europe Realty Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 130.847.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RESOURCE EUROPE REALTY FINANCE L.P., a limited partnership organized and existing under the Guernsey Islands, having its registered office at Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3BG, and registered at the Registrar of Companies of Guernsey under number 880,

here represented by Mrs Audrey Coque, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal dated 25 July 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

## Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name RESOURCE EUROPE REALTY FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad, provided that it shall not be transferred to the United Kingdom, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, provided that it shall have no offices or branches in the United Kingdom.

### Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations and to directly or indirectly, invest in, acquire, hold, retain or dispose of any kind of asset by any means, including but not limited to loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations.

3.2 The Company may also provide any financial assistance to the entities (which for avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has an interest or participation or which have an interest or participation in the Company or which form a part of the group of companies or to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other obligations and debts of such undertakings, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow in any kind or form and raise funds through, including, but not limited to, the issue, of bonds, notes, promissory notes, securities, debentures and certificates and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs; and
- to enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

### Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. Capital, Shares

### Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may only be transferred to non-Shareholders with the prior approval of all the other Shareholders.

7.3 In any event, all Shareholders have the right to purchase the Shares proposed for sale by one of the Shareholder, within thirty days from the refusal of the transfer to a non-Shareholder, on the same terms and conditions.

### Chapter III. Management

**Art. 8. Management.**

8.1 The Company may be managed by one manager (the «Sole Manager»), provided that the Sole Manager is not UK tax resident, or by several managers, provided that a majority of managers are not UK tax resident, appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

**Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 All board meetings shall take place at the registered office of the Company.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented and a majority of the quorum is not UK tax resident. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone, provided that there shall be no such participation either from or into the United Kingdom.

12.7 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers, provided that no such written decision shall be signed in the United Kingdom.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers.

12.9 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV. General meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Chapter V. Business year**

##### **Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### **Chapter VI. Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
RESOURCE EUROPE REALTY FINANCE L.P. ....	12,500
Total: .....	12,500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period

- Mr John Barakat, born on 21 January 1962 in the United States of America, with professional address at 84 Brook Street, London W1K 5EH, United Kingdom;

- Mr Jonathan Cohen, born on 12 August 1970 in the United States of America, with professional address at 712 Fifth Avenue, 10th Floor New York, NY 10019, United States of America; and

- Mr Manuel Hack, born on 19 June 1966 in Luxembourg, with professional address at 3-5, Place Winston Churchill; BP 908; L-2019, Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3) Is appointed as statutory auditor of the Company for an undetermined period:

DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RESOURCE EUROPE REALTY FINANCE L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles de Guernsey, ayant son siège social au Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3BG et immatriculé auprès du Registrar of Companies de Guernsey sous le numéro 880.

La comparante ci-dessus est représentée par Madame Audrey Coque, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme-Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RESSOURCE EUROPE REALTY FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sous réserve qu'il ne soit pas transféré au Royaume Uni, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous réserve qu'il n'y ait aucun bureau ou succursales au Royaume-Uni.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations, dans quelque forme que ce soit, dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations et investir dans, acquérir, détenir, retenir ou disposer, directement ou indirectement, de toutes sortes d'avoirs par tous moyens, prêts, obligations et autres instruments de dette, actions, bons de souscription et autres instruments de capitaux propres incluant sans limitation, toutes sortes d'actions, billets, obligations, titres convertibles, et swaps et autres instruments dérivés, et toutes combinaisons, dans chaque cas, quoique immédiatement commercialisable ou pas, et obligations.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière aux sociétés (lesquelles pour éviter tous doutes incluent les partnerships) dans lesquelles la Société a un intérêt, une participation ou qui a un intérêt ou une participation dans la Société ou qui fait parti du groupe de sociétés ou à laquelle la Société appartient tel que, entre autres choses, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou de placement dans toutes formes que ce soit en ce qui concerne sa propre ou autres obligations et dettes de telles entités, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts de toute sorte, sous toute forme et réunir des fonds, notamment, par l'émission, de titres, d'obligations, de billets à ordre, titres de placement, certificats et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder des titres sur tout ou partie des titres des biens de la société en relation avec et pour la réalisation des buts visés dans les paragraphes précédents; et

- entrer dans tout accord, incluant mais non limité à, contrats sous seing privé, contrats de crédit, contrats de marketing, contrats de vente, contrats de service, obligations bancaires et contrats d'administration de liquidités et contrats créant des obligations en relation avec les objets indiqués dans les précédents paragraphes.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont seulement transmissibles à des non-Associés que moyennant l'approbation préalable de tous les Associés.

7.3 Dans tous les cas, tous les Associés peuvent acquérir les Parts Sociales proposées à la vente par l'un des Associés, dans un délai de trente jours à compter du refus de la transmission à un non-Associé, selon les mêmes termes et conditions.

### **Titre II. Gérance**

#### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société peut être administrée par un gérant («le Gérant Unique»), sous réserve que le Gérant Unique ne soit pas résident fiscal britannique, ou par plusieurs gérants, sous réserve qu'une majorité de gérants ne soient pas résidents fiscaux britanniques, nommés par une résolution des Associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du Conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Toutes les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au siège social de la Société.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et qu'une majorité du quorum n'est pas résident fiscal britannique. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.



12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo, sous réserve que cette participation n'ait pas lieu soit à partir du Royaume Uni ou au Royaume-Uni.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance, sous réserve qu'une telle résolution écrite ne soit pas signée au Royaume-Uni.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

#### **Titre V. Exercice social**

##### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI. Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Titre VII. Loi applicable

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
RESOURCE EUROPE REALTY FINANCE L.P. ....	12.500
Total: .....	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur John Barakat, né le 21 janvier 1962 aux Etats Unis, dont l'adresse professionnelle est au 84 Brook Street, WIK 5EH, Londres, Royaume-Uni;

- Monsieur Jonathan Cohen, né le 12 août 1970 aux Etats-Unis, dont l'adresse professionnelle est au 712 Fifth Avenue, 10th Floor New York, NY 10019, Etats-Unis; et

- Monsieur Manuel Hack, né le 19 juin 1966 à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est au 3-5, Place Winston Churchill; BP 908; L-2019, Luxembourg.

2- Le siège social de la Société est établi au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée de la Société:

DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Coque, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2007, Relation: EAC/2007/9227. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007101134/239/450.

(070114544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Javelin 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 113.045.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101377/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02707. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**DBL-Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Hamesfeld.  
R.C.S. Luxembourg B 68.972.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101378/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02708. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**MTI-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 56.358.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101379/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02709. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 130.844.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of July  
Before notary Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE CO-INVESTMENT LUX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in progress of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS),

represented by Mrs Alexandra von Neuhoff von der Ley, attorney-at law, residing at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 2nd July, 2007.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE CO-INVESTMENT TWO LUX S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition, administration and sale of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. With respect to the target entities, the Company shall generally seek to negotiate the terms of its investment with a view

- to either taking a majority shareholding or negotiating appropriate minority shareholding protections, so as to actually add value to the target entities through its involvement in the management and the investment decisions of its target entities; these protections should include the right to approve significant decisions including capital expenditure, acquisitions and disposals, lending and borrowing, and senior management changes;
- to rendering from time to time and on demand of the target entities advisory services with regard to, e.g., management issues, networking with other market participants and financial planning;
- and to carrying out a detailed due diligence process with respect to the Company's potential target entities.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board of managers.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including, without limitation, entering into joint venture arrangements.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the partner holding it to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Notwithstanding the above, shares may not be transferred to an individual (natürliche Person) within the meaning of section 16 of the German Investment Tax Act and no transfer of shares shall be valid if such transfer would cause the number of partners to exceed 30 or the maximum number permitted for a Special Investment Fund (Spezialinvestmentvermögen) under the German Investment Tax Act.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by at least three managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by any manager of the Company

### Art. 9. Procedure and place of board meetings.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests require or upon call of any manager provided that meetings of the board of managers shall take place at least once every calendar quarter (the «Quarterly Board Meetings»). Meetings of the board of managers shall generally take place at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as shall be indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes in Luxembourg which will be signed by all the managers present or represented at the meeting. The minutes will be kept at the registered office of the Company.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers other than a Quarterly Board Meeting by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Quarterly Board Meetings shall be held at the registered office of the Company with all managers being present or represented.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

9.8. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman and one other Manager. Any proxies will remain attached thereto.

9.9. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

Thereupon RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE CO-INVESTMENT LUX Sàrl, represented as stated above, declares to subscribe for the whole share capital of the Company and to fully pay up all one hundred twenty-five (125) ordinary shares of the Company having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately [one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - (a) Anja Lakoudi, private employee, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
  - (b) Olivier Jarny, private employee, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
  - (c) Rolf Caspers, banker, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the french text, the english version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE CO-INVESTMENT LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS),

représenté par Mme Alexandra von Neuhoff von der Ley, avocat, de résidence au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 juillet 2007,

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée auprès de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi par le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales ci-après émises, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE CO-INVESTMENT TWO LUX S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires ne peuvent toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui demeurera, en dépit du transfert provisoire de son siège social, une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, l'administration et la vente de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 En ce qui concerne les sociétés cibles, la Société négociera les conditions de son investissement dans le but:

- soit de prendre une participation majoritaire, ou de négocier des mécanismes de protection des actionnaires minoritaires, en vue de valoriser les entités cibles par son implication dans la gestion et les décisions d'investissement des entités cibles; ces protections devront comprendre le droit d'approuver les décisions majeures incluant les dépenses d'investissement, les acquisitions et cessions, les prêts et emprunts et changement dans les postes de direction;
- de rendre de temps à autre et sur demande des entités ciblées des services de conseil concernant par exemple des problèmes de gestion, gestion de réseau avec d'autres participants sur le marché et planning financier; et
- d'effectuer une due diligence détaillée en ce qui concerne les entités cibles potentielles de la Société.

3.3 La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.4 La Société peut disposer librement, et attribuer, ses actifs aux conditions déterminées par le conseil de gérance.

3.5 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.6 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend la conclusion, sans limitations, d'accords de partenariat.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.



5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers. Si la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales aux non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Nonobstant de ce qui précède, les parts sociales ne peuvent être cédées à une personne physique (natürliche Person) que dans le sens de la section 16 du code fiscal d'investissement allemand et aucune cession de parts sociales n'est valable si cette cession a pour effet de porter le nombre d'associés à plus de 30 ou le nombre maximum admis pour un fonds spécial d'investissement (Spezialinvestmentvermögen) selon le code fiscal d'investissement allemand.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après la notification à, ou le consentement par, la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure et lieu de réunion du conseil de gérance.**

9.1 Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant pourvu que les réunions du conseil de gérance aient lieu au moins une fois tous les 4 mois de l'année (les «Réunions Trimestrielles du Conseil»). Les réunions du conseil de gérance ont lieu au siège social de la Société ou dans un autre lieu au Luxembourg indiqué dans la convocation.

9.2 Des convocations écrites aux réunions du conseil de gérance sont données à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Une convocation préalable n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et si ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance autre qu'une Réunion Trimestrielle du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Chaque Réunion Trimestrielle du Conseil sera tenue au siège social de la société avec tous les gérants présents ou représentés.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et exécutoires comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

9.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président ou un autre Gérant. Toutes les procurations y resteront annexées.

9.9. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou autrement seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par les signatures conjointes ou signature individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 de ces Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre, fax ou e-mail.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ou pour dissoudre ou liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

14.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les résultats bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant de cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décide discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un bilan ou un rapport est établi par le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, bilan ou rapport montre qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et

(iv) une assurance a été obtenue confirmant que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et rémunération.

Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé, ou si il y a plusieurs associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément abordés par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2007.

### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, RREEF PAN EUROPEAN INFRASTRUCTURE CO-INVESTMENT LUX S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire l'intégralité du capital social de la Société et de libérer intégralement les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Estimation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR)

### *Décisions de l'associé unique*

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants de la société est fixé à trois.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Anja Lakoudi, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

(b) Olivier Jarny, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

(c) Rolf Caspers, banquier, né à Diest (Belgique) le 14 août 1974 à ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Von Neuhoff Von der Ley, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, LAC/2007/16649. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007101136/5770/450.

(070114535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

### **Torre Mayor Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.460.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101380/2271/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05038. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**LMR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.386.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101381/2271/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05008. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Majestic Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 110.586.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101382/2271/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05041. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Semiramis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.320.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMIRAMIS INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007101383/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08090. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Liberty Modul Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.238.

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIBERTY MODUL INVEST S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juin 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur François Georges, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Pratiffi, gestionnaire de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Taudière, assistante administrative, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1 ° Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cent trente-et-un mille euros (EUR 131.000,-) par la création de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2 ° Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

3 ° Suppression du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

4 ° Introduction de nouveaux articles après l'article 5 des statuts.

5 ° Introduction de nouveaux articles après l'article 12 des statuts.

6 ° Introduction d'un nouvel article après l'article 14 des statuts

7 ° Renumérotation des articles des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cent trente-et-un mille euros (EUR 131.000,-) par la création et l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

*Souscription et libération*

Les dix mille (10.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par Monsieur Gérard Bentzmann, président de société, demeurant à F-77500 Chelles, 11, rue Alphonse Bordereau, représenté par Monsieur François Georges, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 12 juillet 2007.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par apport d'une créance d'actionnaire, d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-). L'existence de cette créance a été apportée au notaire soussigné par un rapport de Grant Thornton, réviseurs d'entreprises, daté du 11 juillet 2007.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à cent trente-et-un mille euros (EUR 131.000,-) représenté par treize mille cent (13.100) actions nominatives d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'introduire deux nouveaux articles après l'article 5 des statuts avec la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le titre et les droits de chaque actionnaire résultent des présents statuts, des modifications qui leur seraient ultérieurement apportées et des cessions d'actions régulièrement consenties.

Toutefois, des certificats représentatifs de leurs actions peuvent être remis aux actionnaires. Ils sont établis au nom de chaque actionnaire pour le total des actions détenues par lui, et portent la signature de deux administrateurs. Ils sont intitulés «certificat représentatif d'actions nominatives» et sont barrés de la mention «non négociable». Ils doivent être restitués à la Société pour être annulés après chaque modification des droits de leurs titulaires.

Il ne peut être émis de titres négociables en représentation des actions.

A chaque action sont attachés des droits égaux dans les bénéfices et l'actif social. La contribution de l'actionnaire aux pertes se détermine également à proportion de ses actions.

A l'égard des tiers, les actionnaires répondent indéfiniment des dettes sociales à proportion de leurs actions à la date de l'exigibilité ou au jour de la cessation des paiements.

Les créanciers ne peuvent poursuivre le paiement des dettes sociales contre un actionnaire qu'après avoir préalablement et vainement poursuivi la personne morale.

Les droits et obligations attachés à chaque action la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions prises par la collectivité des actionnaires.

Les héritiers et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions collectives des actionnaires. La même interdiction existera pour les créanciers personnels des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'une action indivise sont représentés auprès de la Société par un mandataire unique, choisi parmi les indivisaires ou en dehors d'eux.

En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du Président du Tribunal d'Arrondissement statuant en référé, à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

Dans le cas où les actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier, tant pour les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire. Toutefois le nu-propriétaire aura accès aux registres sociaux.

**Art. 7.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En revanche dès qu'il s'agit de tiers, en dehors des conjoints, ascendants ou descendants des actionnaires, toute cession ne peut se faire qu'avec le consentement d'un ou plusieurs actionnaires représentant la moitié du capital social.

Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue propriété ou l'usufruit des actions.

Toute cession effectuée en violation des clauses ci-dessus est nulle.

Le projet de cession est notifié, avec demande d'agrément, à la Société et à chacun des actionnaires par lettre simple ou recommandée avec AR en indiquant les nom, prénom, adresse du cessionnaire proposé, le nombre d'actions à céder et le prix offert.

Le conseil d'administration prend toutes dispositions nécessaires pour consulter les actionnaires sur ce projet.

Si l'agrément est refusé, les actionnaires peuvent acquérir les actions. Lorsque plusieurs d'entre eux veulent acquérir au total un nombre d'actions excédant celui des actions à acheter, il est procédé, sauf convention contraire entre les intéressés, à une réduction de leurs demandes tenant compte du droit de chacun d'eux d'acquérir à proportion du nombre d'actions qu'il détenait antérieurement par rapport à celui des actions détenues par l'ensemble des acheteurs.

S'il reste, après cette première opération, des actions non attribuées, celles-ci sont réparties dans la même proportion entre les acheteurs dont la demande n'a pas été entièrement servie.

La Société peut faire acquérir par un tiers les actions non acquises par les actionnaires, ou procéder au rachat de ces actions en vue de leur annulation. Les dispositions des deux premiers alinéas du présent paragraphe sont applicables à la désignation du tiers acquéreur qui, le cas échéant, doit être agréé à la majorité des actionnaires autres que le cédant.

Le nom du ou des acquéreurs proposés, actionnaires ou tiers, ou l'offre de rachat par la Société, ainsi que le prix offert sont notifiés au cédant.

Le prix retenu étant celui indiqué lors de la dernière assemblée générale annuelle conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts.

En cas de contestation sur le prix, celui-ci est fixé par un expert désigné, soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles, par le Président du Tribunal d'arrondissement statuant en la forme des référés et sans recours possible. Les frais de l'expertise sont à la charge de la partie qui l'a demandée, sauf convention contraire entre les parties, le prix d'achat ou de rachat est payé comptant.

Toutes les dispositions qui précèdent s'appliquent sans préjudice du droit du cédant de renoncer à son projet et de conserver ses actions, à condition que sa renonciation soit signifiée à la Société avant l'expiration d'un délai de quinze

jours à compter de la date à laquelle il a eu notification de toutes les indications prévues à l'alinéa précédent, y compris, le cas échéant, le prix déterminé par expertise.

Si l'offre d'achat ou de rachat de la totalité des actions faisant l'objet de la cession n'est pas faite au cédant dans un délai de deux mois à compter de la dernière des notifications dudit projet à la Société et à chacun des actionnaires, l'agrément à la cession est réputé acquis, à moins que les autres actionnaires ne décident à l'unanimité, dans le même délai, la dissolution anticipée de la Société. Dans ce dernier cas, le cédant peut rendre caduque cette décision en faisant connaître qu'il renonce à la cession dans le délai d'un mois à compter de ladite décision. Ces dispositions se rapportant à l'absence d'offre d'achat dans le délai imparti sont applicables au cas où la Société a notifié le refus d'agrément comme au cas où elle aurait omis de le faire.

Les projets de cession d'actions par voie de donation ou de testament ou la mutation des actions à cause de mort devront être notifiés aux administrateurs par le donateur ou testateur, ou par l'héritier ou successeur, selon le cas, par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant l'identité du bénéficiaire.

Les actions sont transmises librement par succession au profit de toute personne ayant déjà la qualité d'actionnaire ainsi qu'au profit des héritiers en ligne directe et des conjoints.

Tous les autres héritiers ou ayants droit ne deviennent actionnaires que s'ils ont reçu l'agrément des actionnaires survivants et, à la majorité de la moitié du capital social.

Lorsque la succession est dévolue à une personne morale, celle-ci ne devient également actionnaire que si elle est agréée dans les mêmes conditions d'agrément que les tiers étrangers à la Société.

Tout héritier ou ayant droit, qu'il soit ou non soumis à agrément, doit justifier, dans les meilleurs délais, de ses qualités héréditaires et de son état civil auprès du conseil d'administration ce qui peut toujours exiger la production d'expéditions ou d'extraits de tous actes notariés établissant ces qualités.

Tant que subsiste une indivision successorale, les actions qui en dépendent ne sont prises en compte pour les décisions collectives que si un indivisaire au moins n'est pas soumis à agrément.

Ceux des indivisaires qui répondent à cette condition ont seuls la qualité d'actionnaire. S'il n'en existe qu'un, il représente de plein droit l'indivision; s'il en existe plusieurs, la désignation du mandataire commun doit être faite conformément à l'article 6.

Tout acte de partage est valablement notifié à la Société par le copartageant le plus diligent. Si les droits hérités sont divis, l'héritier ou l'ayant droit notifie à la Société une demande d'agrément en justifiant de ses droits et qualités.

Si tous les indivisaires sont soumis à agrément, la Société peut, sans attendre le partage, statuer sur leur agrément global. De convention expresse entre les actionnaires, elle peut aussi, à l'expiration d'un délai de six mois à compter du décès, intenter toute action appropriée devant la juridiction compétente du lieu du siège social pour obtenir qu'il soit procédé au partage de l'indivision dont le maintien empêche le fonctionnement normal de la Société.

Lorsque les droits hérités sont divis, la Société peut se prononcer sur l'agrément même en l'absence de demande de l'intéressé.

Les dispositions du présent article, concernant la procédure d'agrément et les conséquences du refus d'un projet de cession entre vifs, sont applicables, en tant que de raison, aux mutations par décès.

Toutefois, dans l'hypothèse où le refus d'agréer est signifié par la Société sans demande préalable des intéressés accompagnée d'un projet de partage, le délai de six mois, à l'expiration duquel l'agrément est réputé acquis à défaut d'offre d'achat ou de rachat, court à compter de la notification de ce refus.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel article après l'article 12 des statuts avec la teneur suivante:

**Art. 15.** La Société n'est pas dissoute par l'interdiction, la faillite, la déconfiture ou le décès d'un des actionnaires ou la dissolution d'une société actionnaire, à moins que l'assemblée générale n'en prononce la dissolution, celle-ci continuera entre les autres actionnaires, à charge pour eux de rembourser à V actionnaire absent, frappé d'incapacité ou en état de liquidation ou de redressement judiciaire ou de faillite personnelle ou à son représentant légal ou judiciaire, soit par voie de réduction de capital, soit par voie de rachat, au choix des actionnaires demeurés en Société, de la manière et dans les conditions et proportions entre eux qu'ils jugeront convenables, le montant des actions qu'il pourrait alors posséder d'après leur valeur au jour de l'ouverture du droit de rachat. Cette valeur étant fixée conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts.

Le montant du remboursement sera payable dans les trois mois suivant l'accord des parties sur la valeur de l'action exprimée dans l'acte de rachat ou de réduction de capital, et productif d'intérêts aux taux légal à compter du jour de l'événement ayant donné lieu au droit de rachat.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel article après l'article 14 des statuts avec la teneur suivante:

**Art. 18.** Il sera tenu au siège une comptabilité régulière.

En outre, à la fin de chaque exercice social, il sera dressé par le Conseil d'administration un inventaire des éléments d'actifs et passifs de la Société, un bilan, un compte de résultat et une annexe. Ces documents, accompagnés d'un rapport du conseil d'administration, devront être soumis aux actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Au vu des comptes sociaux de l'exercice écoulé qui leur sont soumis, lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle, les actionnaires fixent la valeur des actions composant le capital social, qui servira de référence pour toutes opérations de cession entre vifs, à titre gratuit (donation) ou onéreux, ou par décès.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter les articles pour les adopter aux résolutions précédentes.

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, A.-M. Pratiffi, C. Taudiere, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007. LAC/ 2007/18959. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007102623/7241/200.

(070116463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Turnkey Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 83.180.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Frederico I. Chammas, demeurant 47a, rue du Midi, CH-1820 Montreux, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Madame Souzan Chammas, demeurant 47a, rue du Midi, CH-1820 Montreux, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l, ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2007*

Monsieur Frederico I. Chammas, demeurant 47a, rue du Midi, CH-1820 Montreux, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007103240/506/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

**Venstar Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.929.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour VENSTAR INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007101386/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08094. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Birdie S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.847.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101387/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03801. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Ronor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9687 Surée, 5, rue Prescht.

R.C.S. Luxembourg B 109.308.

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RONOR S.A., avec siège social à L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 829 du 13 novembre 2000

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 109.308

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Porretta Nunzio, gérant, demeurant à B-4120 Neupré, 4, avenue du Saule

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Grevenknapp

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. le transfert du siège social de Nothum vers la commune de Boulaide à L- 9687 Surée, 5, rue Prescht

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Nothum à L-9687 Surée, 5, rue Prescht et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> second paragraphe comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (second paragraphe).** Le siège de la société est établi dans la commune de Boulaide à Surée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: P. Nunzio, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 juillet 2007, WIL/2007/604. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2007

A. Holtz.

Référence de publication: 2007101295/2724/52.

(070104789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Semiramis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.320.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMIRAMIS INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007101384/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08105. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**White Plains Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 64.326.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WHITE PLAINS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 537 du 23 juillet 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 661 du 31 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Gabriele Eichhorn, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride Bentebbal, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social de 7.914.493,72 €, par remboursement aux actionnaires, pour le ramener de 8.414.493,72 € à 500.000,00 €.

5) Modifications statutaires conséquentes.

6) Divers.

Il Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de sept millions neuf cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-treize virgule soixante-douze Euros (7.914.493,72 €), pour le ramener de son montant actuel de huit millions quatre cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-treize virgule soixante-douze Euros (8.414.493,72 €) à cinq cent mille Euros (500.000,00 €), par remboursement aux actionnaires.

Le remboursement ne pourra se faire aux actionnaires que suivant dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés.

*Deuxième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,00 €), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions au porteur sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente réduction de capital, sont évalués approximativement à 2.000,00 Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Capiiaux, G. Eichhorn, F. Bentebbal, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, LAC/2007/20605. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007101248/216/60.

(070107439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

**Amuco, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.159.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101388/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03761. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Buxus S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.918.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101389/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03858. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070115015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Maïte S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.030.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101390/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03838. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070115013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Hexx S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.675.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101391/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03817. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070115012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Arab Horses Investment Company Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.811.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société de droit panaméen QUOTE-INVEST CORP. INC, ayant son siège social Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama City, République de Panama,

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par la signature individuelle de son directeur, à savoir Monsieur Gilbert Divine, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société ARAB HORSES INVESTMENT COMPANY HOLDING S.A., une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23811, constituée suivant acte notarié du 20 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 91 du 14 avril 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 22 août 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme ARAB HORSES INVESTMENT COMPANY HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trois cent quarante-sept mille cent euros (EUR 347.100,- eur) divisé en cent quarante (140) actions, sans mention de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société ARAB HORSES INVESTMENT COMPANY HOLDING S.A., prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les cent quarante (140) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: G. Divine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2007, Relation: EAC/2007/6583. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 12 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007101161/239/50.

(070114776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

### **EMP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.891.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of July,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

EMP AFRICA FUND II PCC, a company organized and existing under the laws of Mauritius, having its registered office at IFS Court, TwentyEight, Cybercity, Ebene Mauritius, registered with the Mauritius Registrar of Companies under number 60079 C1/GBL;

represented by Mr Thomas Sarpcan, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Washington DC, on 16 July 2007.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

#### **Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of EMP AFRICA FII S.à.r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Management, Statutory auditors

**Art. 9. Management.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a period not exceeding five (5) years by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office including at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 12. Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 13. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 17. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### **Chapter IV. Meeting of shareholders**

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Manager or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

#### **Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.



The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
EMP AFRICA FUND II PCC .....	12.500,-	125	12.500,-
Total: .....	12.500,-	125	12.500,-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- Euros.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2007.

##### *Extraordinary general meeting*

The shareholder has taken immediately the following resolutions:

1) The shareholders resolved to set at three (3) the number of managers and to appoint the following persons for five years:

The following persons are appointed A Managers of the Company:

- Mr Thomas R. Gibian, Manager, born on 11 August 1953 in Boston, Massachusetts, USA, with address at 2325 Porter Street NW, Washington DC 20008 USA.

- Mrs Carolyn Campbell, Director, born on 10 May 1966 in Norwalk, Connecticut, USA, with address at 1411 33rd Street NW, Washington, DC 20007 USA

The following persons are appointed B Managers of the Company:

- Mrs Catherine Koch, General Manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France) with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The shareholders resolved to set the registered office of the Company at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

EMP AFRICA FUND II PCC, une société constituée et régie par les lois de l'Île-Maurice, ayant son siège social à IFS Court, Twenty-Eight, Cybercity, Ebene Mauritius (Île-Maurice) , immatriculée à l'Île Maurice sous le numéro de registre60079 C1/GBL;

représentée par M. Thomas Sarpcan, avocat, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Washington DC, le 16 juillet 2007.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

### Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination EMP AFRICA FII S.à.r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art.3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de titres et de certificats de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit

adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé pour une durée ne pouvant excéder cinq (5) ans par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et si sont présents au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du

Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 12. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par le Gérant, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer au(x) associé(s) comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit EUR	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
EMP AFRICA FUND II PCC .....	12.500,-	125	12.500,-
Total: .....	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.500,- EUR.

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) Les associés décident de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer la/les personnes suivantes pour une durée de cinq ans:

Les personnes suivantes sont nommés gérants A:

- M. Thomas R. Gibian, manager, né le 11 août 1953 à Boston, Massachusetts, USA, ayant son adresse à 2325 Porter Street NW, Washington DC 20008 USA.

- Mme Carolyn Campbell, directeur, né le 10 mai 1966 à Norwalk, Connecticut, USA, ayant son adresse à 1411 33e rue NW, Washington, DC 20007 USA.

La personne suivante est nommée gérante B:

- Mme Catherine Koch, manager général, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Les associés décident de fixer le siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Sarpcan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. LAC/2007/19673. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007101192/211/508.

(070114920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

#### **Video Actuel Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4779 Pétange, 4, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 39.322.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 août 2007.

Pour VIDEO ACTUEL LUXEMBOURG SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

p. d. V. Roman

Référence de publication: 2007101400/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Reilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.  
R.C.S. Luxembourg B 81.026.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 août 2007.

*Pour REILUX SARL*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

p. d. V. Roman

Référence de publication: 2007101401/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**SOGEROUTE, société générale de génie civil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 11.781.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André Prost, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 4 février 1974, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 76 du 6 avril 1974, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1977, publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 267 du 19 novembre 1977, modifiée par acte reçu par M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 janvier 1989, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 149 du 30 mai 1989, modifiée par acte reçu par M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 44 du 9 janvier 2002, modifiée par acte reçu par M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 418 du 15 mars 2002

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour SOGEROUTE, société générale de génie civil*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007101420/1261/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05606. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Video-Wolter Esch G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 28, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 26.842.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 août 2007.

*Pour VIDEO WOLTER ESCH GmbH*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

p. d. V. Roman

Référence de publication: 2007101397/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Somoli, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3337 Hellange, 25, Munnereferstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 7.798.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 août 2007.

Pour SOMOLI SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

p. d. V. Roman

Référence de publication: 2007101398/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Property Trust Berlin 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 260.650,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 112.545.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of the month of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l. a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, under number 109812, hereby represented by Ms Bernardine Vos, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on July 30, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of PROPERTY TRUST BERLIN 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, under number 112545, incorporated following a deed of the undersigned notary on 30 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 467, of 3 March 2006, and whose articles of incorporation have never been amended (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To amend the object clause of the Company so that the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.».

2. To increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred forty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 248,150.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of two hundred sixty thousand six hundred fifty euro (EUR 260,650.-), and to issue nine thousand nine hundred twenty-six (9,926) new shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of the nine thousand nine hundred twenty-six (9,926) new shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by the existing shareholder of the Company, PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r.l., and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares together with a share premium in an aggregate amount of two million two hundred thirty-three thousand three hundred fifty euro (EUR 2,233,350.-) by a



contribution in cash and to allocate these newly issued shares to PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r.l. in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2. to 3.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to amend the object clause of the Company so that the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.».

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred forty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 248,150.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of two hundred sixty thousand six hundred fifty euro (EUR 260,650.-).

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to issue nine thousand nine hundred twenty-six (9,926) new shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

*Subscription*

There now appeared Ms Bernardine Vos, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r.l., by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r.l., for the nine thousand nine hundred twenty-six (9,926) new shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to make payment in full of the nominal value of each such new shares together with a share premium in an aggregate amount of two million two hundred thirty-three thousand three hundred fifty euro (EUR 2,233,350.-) by a contribution in cash.

The person appearing declared, and the sole shareholder recognised, that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of two million four hundred eighty-one thousand five hundred euro (EUR 2,481,500.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the nine thousand nine hundred twenty-six (9,926) new shares to PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Subscribed capital. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at two hundred sixty thousand six hundred fifty euro (EUR 260,650.-) divided into ten thousand four hundred twenty-six (10,426) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).»

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-eight thousand euro (EUR 28,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.812,

représentée aux fins des présentes par Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 30 juillet 2007.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de la société PROPERTY TRUST BERLIN 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112545 et constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 467, du 3 mars 2006, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour:*

1. Modification de l'objet social de la Société afin que le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.»

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-huit mille cent cinquante euros (EUR 248.150,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à un montant de deux cent soixante mille six cent cinquante euros (EUR 260.650,-) et émission de neuf mille neuf cent vingt-six (9.926) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription des neuf mille neuf cent vingt-six (9.926) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par l'associé existant de la Société, PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r. l., et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales et du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions deux cent trente-trois mille trois cent cinquante euros (EUR 2.233.350,-) par un apport en numéraire et attribution des nouvelles parts sociales à PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r. l. en contrepartie de son apport en numéraire et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 2. à 3.

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société afin que le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-huit mille cent cinquante euros (EUR 248.150,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à un montant de deux cent soixante mille six cent cinquante euros (EUR 260.650,-).

#### *Troisième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre neuf mille neuf cent vingt-six (9.926) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

### Souscription

Est ensuite intervenu Madame Bernardine Vos, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r. l., en vertu de la procuration mentionnée ci-avant.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r. l., les neuf mille neuf cent vingt-six (9.926) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de deux millions deux cent trente-trois mille trois cent cinquante euros (EUR 2.233.350,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été entièrement libérée en espèces et que la somme de deux millions quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cents euros (EUR 2,481,500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les neuf mille neuf cent vingt-six (9.926) nouvelles parts sociales à PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r. l.

### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent soixante mille six cent cinquante euros (EUR 260.650,-), divisé en dix mille quatre cent vingt-six (10.426) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

### Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à vingt-huit mille euros (EUR 28.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, LAC/2007/20982. — Reçu 24.815 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007101144/220/186.

(070114812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

### **Ricar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 9, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.632.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 août 2007.

Pour RICAR SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

p. d. V. Roman

Référence de publication: 2007101399/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Heizung Biering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, op Tomm, Zone Artisanale.  
R.C.S. Luxembourg B 36.844.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 août 2007.

Pour HEIZUNG BIERING SARL  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
p. d. V. Roman

Référence de publication: 2007101402/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Gebäudereinigung Peifer S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 113.792.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 août 2007.

Pour GEBÄUDEREINIGUNG PEIFER S.à r.l.  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
p. d. V. Roman

Référence de publication: 2007101403/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**JLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.166.250,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 56.182.

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CB LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.295; et

DAGOBERT HOLDING BV, une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Rokin 55, 1012 KK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 24154830,

ici représentées par Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données en juillet 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de JLC HOLDING S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56.182, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 599 du 19 novembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 145 du 26 novembre 2002.

II. Le capital de la Société est fixé à vingt-huit millions cent soixante-six mille deux cent cinquante euros (€ 28.166.250,-) divisé en un million cent vingt-six mille six cent cinquante (1.126.650) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 17 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

La gérance pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, Relation: LAC/2007/20846. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102169/211/49.

(070115599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Notz, Stucki Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

H. Burger

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007102183/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05820. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**CTTL Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 64.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

CTTL SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102151/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05909. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Le Conseil d'Administration a décidé en sa réunion du 25 juillet 2007 de coopter Monsieur Albert Pennacchio, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Finn Ancker, démissionnaire.

Lors de la même réunion, le Conseil d'Administration a décidé que le Comité de Direction sera dorénavant composé des personnes suivantes: Monsieur Jean Bodoni, Madame Romaine Fautsch, Monsieur Gabor Kacsoh, Monsieur Olivier Leclipteur, Monsieur Fabrizio Rondanelli et Monsieur Sébastien Wiander, tous domiciliés professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Le mandat de M. Pierre Munch comme membre du Comité de Direction est expiré avec effet au 25 juillet 2007.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2007101906/1017/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03573. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**IG 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.072.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 mai 2007*

1) L'assemblée générale extraordinaire a révoqué BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 15 mai 2007.

2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers Sarl, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, comme commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 15 mai, pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101924/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**BT Broadband Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 25.906.912,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 71.594.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 2 août 2007*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 2 août 2007 que:

1) - Monsieur Richard Russell, gérant de sociétés, demeurant à 1016 SG Amsterdam, Elandstraat 2-4, a démissionné de sa fonction de gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

2) - Monsieur Reinhart Jan Schaap, responsable du service Relations Client Benelux de la société BT NEDERLAND NV, né le 4 octobre 1973 à Enschede (Pays-Bas), demeurant professionnellement à Herikerbergweg 2, 1101 CM, Amsterdam (Pays-Bas), a été nommé en qualité de gérant B de la Société avec effet au jour de la présente assemblée générale extraordinaire et jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2007 en relation avec les comptes de l'exercice clos le 28 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101923/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Wartburg Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.616.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire  
tenue exceptionnellement le 27 juillet 2007*

- Madame Laurence Mostade, employée privée, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Nicole Thirion, employée privée, née le 5 décembre 1957 à Jamoigne (Belgique) demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Jean-François Detaille, employé privé, né le 19 mai 1972, à Namur (Belgique) demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Monsieur Gabriel Jean demeurant professionnellement au 10B, zone industrielle de Bourmicht, L-8070 Bertrange, de la société CLERVER-DAN S.A. ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et de la société MAJENTEL S.A. ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- La démission de Monsieur Gabriel Jean, en tant qu'Administrateur-Délégué est acceptée.

- La société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, au 26, rue Louvigny, L-1946 est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à.r.l, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et ce pour une période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le siège social de la société est transféré du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme  
WARTBURG INVESTMENT S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007101938/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Ger Log 6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.692.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 12 juin 2007*

1) L'assemblée générale extraordinaire a révoqué OPTIO EXPERT-COMPTABLE et FISCAL Sàrl, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 12 juin 2007.

2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers Sàrl, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, comme commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 12 juin 2007, pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101922/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Industrial Securities Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.074.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 mai 2007*

1) L'assemblée générale extraordinaire a révoqué OPTIO EXPERT-COMPTABLE et FISCAL Sàrl, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 15 mai 2007.

2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers Sàrl, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, comme commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 15 mai 2007, pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101925/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Ilona Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 64.257.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2007*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris la résolution suivante:

acceptent la démission comme gérante technique de Madame Viais Johana, commerçante, demeurant à L-4843 Rodange, 27, rue Fontaine d'Olière.

est nommé gérante unique Madame Virginie Georges, commerçante, demeurant à B-6791 Athus, 2, Grand Rue. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

V. Georges / J. Viais.

Référence de publication: 2007101920/2065/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Macquarie Office Europe No1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.869.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 47726 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007103831/211/11.

(070112187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

---